



Information des cantons et des partenaires sociaux sur la consultation prévue fin juillet 2021

Document du 28 juillet 2021 destiné aux cantons et aux partenaires sociaux

1. Contexte

Le 7 juillet 2021, l'OFSP a informé la CDS de son projet de consultation sur l'étape d'assouplissement VI. La consultation devait se dérouler du 29 juillet au 4 août 2021. Par la présente, nous informons les cantons et les partenaires sociaux que la consultation n'aura pas lieu comme annoncé. En outre, le DFI/OFSP propose aux cantons différentes mesures de renforcer la protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables dans les semaines à venir.

2. Évaluation de la situation épidémiologique (état le 26 juillet 2021)

En dépit d'une augmentation du nombre de cas et des hospitalisations, la situation épidémiologique peut être qualifiée de bonne, même si l'évolution actuelle n'est pas positive et qu'elle est empreinte d'incertitudes considérables liées au retour de vacances :

- Le nombre de **cas confirmés en laboratoire** augmente depuis début juillet. L'incidence à 14 jours reste faible, se chiffrant à 98 cas pour 100 000 habitants. Le taux le plus élevé concerne les tranches d'âge de 10 à 19 ans et de 20 à 29 ans.
- Le **taux de reproduction** s'élève à 1,25 à l'échelle suisse et diminue constamment depuis quelques jours après un pic (1,63) à fin juin.
- La part du **variant préoccupant** Delta a encore augmenté pour atteindre 97 % des échantillons séquencés.
- Le **taux de positivité** est actuellement de 5,9 % sur 14 jours pour les tests PCR et de 0,9 % pour les tests antigéniques.
- Si le nombre d'**hospitalisations** a recommencé à croître légèrement depuis le début du mois, il reste à un niveau faible (moyenne sur 7 jours au 20.7.2021 : 8,29 admissions par jour).
- Actuellement, 66 % des **lits disponibles en unités de soins intensifs (USI)** sont occupés, dont 3,9 % seulement par des patients COVID-19. Pour l'heure, la situation dans les USI peut être qualifiée de très bonne.
- Le nombre de **décès** liés au COVID-19 reste très bas, soit environ un décès par jour.
- Jusqu'ici, plus de 9,5 millions de doses de vaccin à ARNm ont été livrées en Suisse. 65 % de la population adulte (55 % de la population) a été vaccinée au moins une fois ; près de 57 % de la population adulte (47 % de la population) bénéficient d'une protection vaccinale complète.



Après avoir diminué, les indicateurs « nombre de cas », « taux de reproduction » et « taux de positivité » affichent de nouveau une tendance à la hausse depuis avril dernier. On peut néanmoins affirmer que, à la lumière des valeurs-limites de durcissement fixées par le Conseil fédéral dans le modèle des trois phases pour la phase de stabilisation¹, la situation globale reste bonne. À l'exception du R_e , les valeurs actuelles sont très loin d'atteindre les limites fixées par le Conseil fédéral. La hausse a en outre recommencé à fléchir ces derniers jours. Par conséquent, aucun durcissement des mesures n'est actuellement nécessaire. En revanche, il n'est pas non plus indiqué d'assouplir les mesures. Il importe de surveiller très attentivement l'évolution de la pandémie en raison du variant Delta plus contagieux, de la hausse du nombre de cas et d'hospitalisations, qui marque une inversion de tendance, et de l'incertitude liée au retour de vacances. De ce fait, il n'est pas nécessaire de mener une consultation.

Du côté positif, on constate que la proportion d'adultes pleinement vaccinés a dépassé la barre des 50 % et qu'il reste un nombre suffisant de doses de vaccin pour poursuivre la campagne de vaccination. Étant donné que la part de personnes non immunisées reste élevée, il se peut que le système de santé soit à nouveau confronté à une surcharge. La priorité absolue consiste donc à vacciner le plus grand nombre de personnes, car le variant Delta, plus contagieux, et l'assouplissement considérable des mesures laissent présager une nouvelle augmentation des cas.

3. Mesures relevant de la compétence des cantons

Au vu de la situation actuelle, le DFI/OFSP estime opportun que les cantons prennent des mesures dans différents domaines au cours des prochaines semaines. Ces mesures sont nécessaires même si la situation épidémiologique peut actuellement être qualifiée de bonne. Elles servent principalement à protéger les enfants et les adolescents qui ne peuvent pas se faire vacciner ainsi que les personnes vulnérables, pour lesquelles la maladie est particulièrement dangereuse.

Poursuivre les campagnes de vaccination

Plusieurs cantons ont commencé à démanteler ou à fermer temporairement leurs infrastructures de vaccination en raison de la baisse de la demande. Le DFI/OFSP considère comme crucial que les cantons continuent à déployer tous les efforts appropriés pour que les personnes non encore immunisées se fassent vacciner. Il reste incontestable que la vaccination protège d'une évolution sévère de la maladie causée par le variant Delta. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui consiste à recourir à la vaccination pour réduire le nombre de cas et décharger le système de santé. Il est donc essentiel de faciliter le plus possible l'accès à la vaccination et d'aborder directement un maximum de personnes.

Le DFI/OFSP invite également les partenaires sociaux à s'engager avec leurs membres afin d'inciter le plus de personnes possible à se faire vacciner et de permettre à celles qui ne souhaitent pas le faire de réaliser des tests répétés.

¹Incidence des infections à 14 jours < 600 ; nombre de lits USI occupés par des patients COVID-19 (moyenne lissée sur 15 jours) < 300 lits ; taux de reproduction R_e moyen sur 7 jours < 1,15 ; nombre d'hospitalisations moyen sur 7 jours < 120.



Intensifier les contrôles par les cantons

D'une part, les cantons sont appelés à intensifier les contrôles lors de manifestations et dans les établissements dont l'accès est réservé aux titulaires d'un certificat COVID (p. ex. vérifier soigneusement l'identité). D'autre part, ils doivent veiller à ce que les plans de protection toujours en vigueur pour les établissements de restauration (p. ex. consommation assise à l'intérieur des établissements) soient bien respectés.

Maintenir les tests répétés dans les écoles

Les tests répétés dans les écoles permettent de détecter et d'isoler les personnes asymptomatiques (ou présentant peu de symptômes), de minimiser les autres mesures de prévention nécessaires, de réduire les interventions telles que les quarantaines et de contribuer à identifier à temps et à prévenir l'apparition de foyers épidémiques ou de flambées. Ils devraient être effectués tant par les élèves que par les enseignants non vaccinés, car ils permettent de normaliser le quotidien scolaire.

Malgré l'effet prouvé des tests répétés, la mesure ne s'est pas encore imposée dans l'ensemble de la Suisse. C'est pourquoi il est vivement recommandé aux cantons de faire réaliser, jusqu'à nouvel ordre, des tests répétés dans les écoles au moyen d'analyses groupées (*pooling*), notamment en vue de la rentrée scolaire après les vacances d'été. En particulier, les tests PCR salivaires groupés sont recommandés. La Confédération prend en charge les coûts des tests répétés dans les écoles.

Vacciner ou tester régulièrement les professionnels de la santé

Pour l'heure, il n'est pas possible d'exclure de nouvelles flambées dans les hôpitaux, les EMS et les structures d'accueil. Ce risque peut être considérablement réduit par une bonne couverture vaccinale des patients, des résidents et des professionnels de la santé. Ces derniers sont pour la plupart en contact étroit avec des personnes vulnérables dans leur travail. La vaccination et les tests répétés sont des moyens efficaces pour protéger les personnes vulnérables dans ces établissements.

Étant donné que les personnes pré- ou asymptomatiques jouent un rôle déterminant dans la propagation du virus, il est nécessaire, pour compléter la vaccination et la mise en œuvre des plans de protection, que les visiteurs et les professionnels de la santé non vaccinés ou guéris effectuent des tests répétés et ciblés. Il est donc urgemment recommandé aux cantons de déclarer obligatoires les tests répétés pour les professionnels de la santé non vaccinés ou non guéris qui travaillent dans les hôpitaux, les EMS, les structures d'accueil et les services d'aide et de soins à domicile.

Certificat COVID obligatoire pour les visites dans les hôpitaux, les EMS et les structures d'accueil

Comme mesure supplémentaire pour éviter d'introduire le virus dans des établissements de santé, l'accès devrait être réservé aux visiteurs qui sont vaccinés, guéris ou testés négatifs et qui peuvent donc présenter un certificat COVID valide à l'entrée. Les modalités de vérification du certificat doivent être définies dans le plan de protection de l'établissement. Pour garantir l'accès à tous les visiteurs, l'établissement devrait proposer des tests antigéniques rapides aux personnes qui ne possèdent pas de certificat.

La Confédération a déjà publié des recommandations concernant les tests répétés dans les écoles et, dans les jours à venir, en émettra aussi pour les institutions.



4. Étapes suivantes

Le Conseil fédéral évaluera à nouveau la situation lors de sa prochaine séance le 11 août 2021.

D'ores et déjà, nous rappelons qu'il incombe aux cantons de renforcer les mesures (p. ex. collecte des coordonnées lors d'événements ou extension du certificat COVID obligatoire) si la situation épidémiologique ou la surcharge du système sanitaire du canton l'exigent.